

APPEL DE CANDIDATURES TECHNICIEN(NE) EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Venez-vous joindre à notre environnement qui met en place une culture de réussite axée sur l'engagement, l'ouverture au changement et l'émergence d'une relève de qualité, tout en contribuant au développement de son milieu.

Nous recherchons plusieurs candidat(e)s qualifié(e)s pour faire partie de la liste d'admissibilité en prévision de l'attribution des postes de technicien(ne) en éducation spécialisée pour l'année scolaire 2021-2022.

Vous pourrez profiter pleinement de la période estivale puisque vous serez en poste en cours d'année scolaire et vous aurez accès aux avantages sociaux reliés, dont la couverture d'assurances collectives, l'accès au programme d'aide aux employés et la contribution au régime de retraite.

EXIGENCES REQUISES

- Être détentrice ou détenteur (ou en voie d'obtention) du diplôme (DEC) en techniques d'éducation spécialisée
ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

ÉCHELLE SALARIALE

- Salaire : 23,12\$ à 33,61\$ de l'heure, selon le niveau de scolarité et l'expérience.

ENTREVUES

- Il est à noter que seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.
- La période d'entrevues s'échelonne principalement du mois d'avril à juin.

Pour nous faire part de votre intérêt, veuillez nous faire parvenir votre CV accompagné d'une lettre de présentation à l'attention de Madame Tania Cousineau :

Service des ressources humaines
CSSHBO - 331, rue du Couvent, Maniwaki (Québec) J9E 1H5
Courriel : rhumaines_cv@cshbo.qc.ca Télécopieur : 819 449-2636

Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

La Commission scolaire s'étant dotée du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de leur candidature. La commission scolaire est également soumise à l'application de la Loi sur la laïcité de l'État.